

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Écogarde tué à Mékambo : la tutelle demande que justice soit faite



Photo: DR

Jean-François Ndong Aubame de son vivant.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

SUITE au décès brutal de l'écogarde Jean-François Ndong Aubame, qui a été abattu d'un coup de calibre 12, à Mékambo, par Ruffin Youbandjiya, un conseiller pédagogique exerçant dans le chef-lieu du département de la Zadié, le ministre des Forêts, Lee White, dont la réaction était d'ailleurs très attendue, a condamné l'acte criminel avec la dernière énergie. Non sans exiger que la loi s'applique dans toute sa rigueur à l'encontre du meurtrier actuellement en cavale. C'est à travers un communiqué de presse parvenu à notre rédaction que le responsable de tutelle a exprimé son souhait de voir la justice faire son travail. Rappelant d'emblée les faits via les renseignements mis à sa disposition, le numéro un du département en charge de l'Environnement a indiqué que c'est après avoir eu vent de la " détention de pointes d'ivoire et des armes par un habitant de Mékambo, que l'équipe mixte composée de quatre (4) écogardes et de trois (3) agents de la gendarmerie nationale, s'est rendue du côté du quartier Corniche (Mékambo) au domicile de ce dernier ". Et Lee White d'accuser : " Embusqué près de chez lui, le tireur, connu des

services pour son implication dans le braconnage et le trafic d'ivoire, a ouvert le feu en direction des gendarmes et écogardes. " Des coups de feu à la suite desquels Jean-François Ndong Aubame – qui a intégré l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) en 2008 –, est passé de vie à trépas sur-le-champ. D'après les statistiques fournies par le membre du gouvernement, le sombre bilan des gardes forestiers tués en Afrique dans l'exercice de leurs fonctions en l'espace de dix (10) ans s'élève à 1 000. " Il s'agit du premier incident de ce type au Gabon, mais cela n'affaiblira pas la détermination et l'engagement du gouvernement à préserver l'intégrité des parcs nationaux et à lutter contre l'exploitation illégale de nos ressources naturelles et de tous les trafics associés ", a prévenu le responsable de tutelle. Saluant la mémoire du disparu présenté comme un " fidèle gardien de notre biodiversité qu'il protégeait avec force ", le ministre des Forêts a exprimé sa compassion à toute sa famille et aux proches de Jean-François Ndong Aubame. Non sans rassurer que l'administration forestière et tous les écogardes se tiennent aux côtés de sa famille pour surmonter cette épreuve et faire respecter la justice.

REPUBLIQUE GABONAISE

DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS (DGMP)

DIRECTION GENERALE DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE ET DE GARANTIE SOCIALE (CNAMGS)

COMMUNIQUE

La Direction Général des Marchés Publics (DGMP), en collaboration avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), rappelle à l'ensemble des soumissionnaires aux marchés publics que, conformément à l'article 93 du Code des Marchés Publics, ne peuvent postuler à la commande publique, sous peine d'irrecevabilité de leur soumission, les personnes physiques ou morales qui ne se sont pas acquittées des droits, taxes impôts, cotisations sociales, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit.

A cet effet, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires que parmi les pièces exigées, l'attestation pour soumission délivrée par la CNAMGS est un document obligatoire au titre des cotisations sociales.

Cette attestation pour soumission est disponible auprès de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sis au quartier GLASS, après règlement des redevances dues.

La présente communication sera notifiée à l'ensemble des Administrateurs de crédits pour persévérer dans la prise en compte, de cette exigence réglementaire, dans le processus de passation des marchés publics.

Directeur Général
de la Caisse
d'Assurance Maladie et
de Garantie Sociale



Séverin ANGUIE

Directeur Général
des Marchés Publics



Eugène Pénafort
MINTSA OYAME